BP 3

# PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

## Projet de plan stratégique

## 2006–2008

## Sommaire


**1. Présentation du Programme Pêche hauturière et de son plan stratégique** **1**

**2. Le contexte océanien et ses défis** **2**

**3. L'action de la CPS** **5**

**4. Priorités** **6**

**5. But et objectifs** **6**

**6. Résultats escomptés et principaux indicateurs de résultats** **7**

Objectif 1 – Fournir des informations scientifiques d'excellente qualité et des conseils aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques, concernant l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région, et l'impact des captures sur cet état 7

Objectif 2 – Fournir des données scientifiques exactes et complètes aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région 8

Objectif 3 – Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique central et occidental, et, plus particulièrement, du Pacifique occidental tropical 9

**7. Rapports, suivi et évaluation** **11**

**8. Partenariats et ressources** **12**

**9. Tableau récapitulatif des résultats** **15**

# 1. Présentation du Programme Pêche hauturière et de son plan stratégique

Le présent plan stratégique expose les grandes orientations du Programme Pêche hauturière pour la période triennale 2006 à 2008. Le Programme Pêche hauturière offre des services scientifiques concernant la gestion de la pêche hauturière (essentiellement de thonidés). Au nombre de ces services figurent le suivi des ressources halieutiques et la gestion des données, l'étude des écosystèmes et de la biologie des espèces intéressant les pêcheries, ainsi que l'évaluation des stocks et des différents modes de gestion possibles. Les principaux résultats attendus du Programme sont des informations (rapports sur l'état des ressources halieutiques, des stocks et des écosystèmes), des services infrastructurels (bases de données, programmes de surveillance), des conseils (concernant l'effort de pêche approprié), et le renforcement des capacités nationales dans les États et Territoires insulaires océaniens (ETIO).

Établi à Nouméa, le Programme Pêche hauturière fait partie de la Division Ressources marines du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Il contribue à la réalisation du but de la Division, c'est-à-dire donner corps à la vision de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique qui est : "Un océan propre, qui pourvoit à la subsistance des communautés insulaires du Pacifique et qui leur permet de réaliser leurs aspirations". Cette vision est partagée par toutes les organisations membres du CORP qui s'emploient à atteindre les objectifs liés à l'océan dans la région.

Les objectifs du Programme Pêche hauturière s'inscrivent dans un domaine défini non seulement par les priorités et les besoins des États et Territoires membres de l'organisation, mais également par le champ d'action d'autres organisations membres du CORP et d'autres départements et sections de la CPS qui s'occupent de questions ayant trait à la mer. À l'échelon intergouvernemental et régional, ce sont :

- l'Agence des pêches du Forum, travaillant à réaliser les objectifs liés à la gestion de la pêche d'espèces migratrices (principalement les thons) et à appuyer les États membres dans les négociations conduites à l'échelle internationale et l'établissement d'une politique nationale de la pêche thonière ;

- la Section Développement de la pêche du Programme Pêche côtière, travaillant à réaliser les objectifs qui font valoir directement le rôle économique des Océaniens dans le secteur régional de la pêche thonière (voir le Plan stratégique du Programme Pêche côtière) ;

- le Programme Affaires maritimes de la CPS, s'attachant à réaliser les objectifs concernant particulièrement les gens de mer, y compris les marins-pêcheurs, et la navigation maritime ;

- la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées, qui vise à atteindre les objectifs liés à l'océanographie et aux minéraux marins, et s'intéresse d'une manière générale à l'environnement océanique et côtier autre que biologique ;

- l'Université du Pacifique Sud, se consacrant à l'enseignement supérieur des sciences de la mer, à la recherche océanographique universitaire et, dans les disciplines où elle dispose d'experts, à la conduite de missions de conseil auprès d'autres organisations pour les aider à atteindre leurs objectifs ;

- le Programme régional océanien de l'environnement, qui s'occupe, lui, de la gestion et de la protection de l'environnement côtier et océanique.

Toutes ces organisations font partie du groupe de travail du CORP chargé du secteur marin, au sein duquel des ONG siègent en qualité d'observateur, le cas échéant.

Le Programme Pêche hauturière entretient des liens particuliers avec l'Agence des pêches du Forum, définis en détail dans un protocole d'accord interinstitutionnel. Il offre toute une gamme de services scientifiques à l'Agence, notamment sous la forme de données et d'analyses qui constituent la base scientifique de certaines négociations concernant les accords de pêche et des projets précis de gestion des pêches.

Une nouvelle organisation non membre du CORP, qui interagira de façon étroite avec le Programme Pêche hauturière, est née, la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO). Cette commission offre un mécanisme de coopération internationale en matière de gestion de la pêche d'espèces hautement migratoires. Y sont représentés tous les pays membres de la CPS, ainsi que des États côtiers et des États pratiquant la pêche non membres de la CPS. En vertu d'un protocole d'accord et d'accords annuels de prestation de services, le Programme fournira des services scientifiques à la Commission dans les domaines de la gestion des données relatives aux ressources océaniques et de l'évaluation des stocks.

Le présent Plan stratégique donne au Programme une orientation, assortie de résultats mesurables à atteindre, et vise à guider les activités qui seront menées de 2006 à 2008. Il constitue un « instantané » des buts et des objectifs actuels du Programme, qui sujets à changer, selon les avis ressortant des consultations périodiques des États et Territoires membres, en particulier à l'occasion de la Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, et des évaluations. Si la Commission des pêches du Pacifique central et occidental n'a pas officiellement un rôle de supervision à jouer à l'égard du Programme Pêche hauturière, il est par contre attendu de son Comité scientifique qu'il contribue à guider les travaux du Programme, en particulier en ce qui concerne les services qu'il doit rendre à la Commission.

## 2. Le contexte océanien et ses défis

La pêche thonière dans la région océanienne a une longue et riche histoire. Pendant des siècles, le thon a constitué une source essentielle de nourriture pour les peuples océaniens, et les techniques et engins de pêche traditionnels font partie de leur patrimoine culturel. Aujourd'hui, les thonidés sont une source importante de revenus et d'emplois pour beaucoup d'ETIO. Pour nombre d'entre eux, les stocks de thonidés situées dans leur ZEE représentent leur unique ressource d'importance renouvelable et leur meilleure chance de développement économique. À l'heure actuelle, les prises de thonidés dans la région sont environ dix fois plus importantes que celles de tous les autres types de poissons combinés. Sur le plan de leur valeur marchande, elles représentent sept fois celle de toutes les autres prises de poissons dans le Pacifique combinées. Deux grands moyens de tirer un profit économique de leurs ressources thonières s'offrent aux pays :

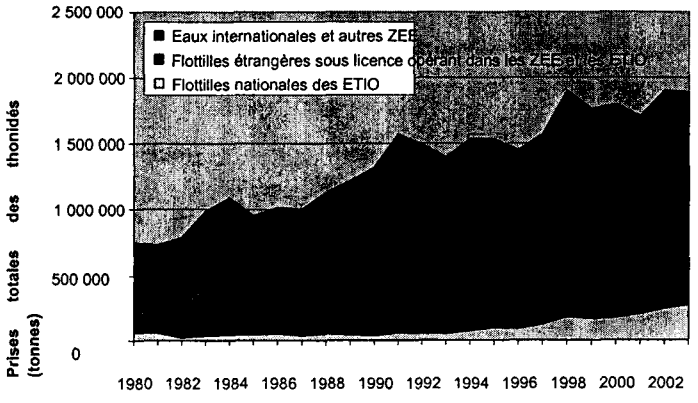


**Figure 1 : Prises de thonidés dans le Pacifique central et occidental**

- l'octroi de licences de pêche à des flottilles étrangères, qui permet à celles-ci de pêcher dans la ZEE des pays océaniens contre paiement de droits de pêche ;

- le développement de flottilles de pêche locales, accompagné, dans certains cas, de l'implantation d'usines de transformation à terre, qui doit permettre aux pays océaniens d'exploiter les ressources en thonidés de leur ZEE.

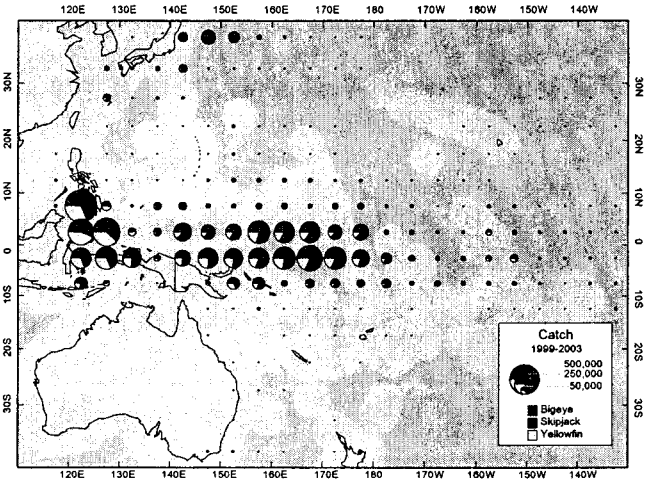


**Figure 2 : Prises à la senne et à la canne, 1999-2003**

Depuis la création des « zones économiques exclusives » (ZEE) à la fin des années 70, nombreux sont les pays à avoir délivré des licences de pêche à des flottilles étrangères. Quant au développement des flottilles nationales, il est plus récent, mais il prend une part de plus en plus importante dans le paysage de la pêche thonière dans la région.

Les pêcheries ciblent quatre principales espèces : la bonite, le thon jaune, le thon obèse et le germon. Ces dernières années, les prises annuelles totales dans le Pacifique central et occidental (à l'ouest de 150 °O) avoisinent les deux millions de tonnes, soit environ la moitié de la production mondiale totale de thonidés, ce qui représente une valeur marchande totale d'environ 2 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique. Plus de la moitié de ces prises sont effectuées à la senne et destinées aux conserveries de la région et de l'Asie du Sud-Est. Si les prises réalisées par les palangriers sont moins importantes en poids, leur valeur marchande est similaire à celle des prises à la senne. Le thon obèse et le thon jaune sont exportés soit frais, soit congelés, vers les marchés lucratifs du thon de qualité sashimi au Japon et aux États-Unis d'Amérique, tandis que le germon (ou thon blanc) est un produit de conserverie de choix.

Catch = Prises
Bigeye = Thon obèse
Skipjack = Bonite
Yellowfin = Thon jaune

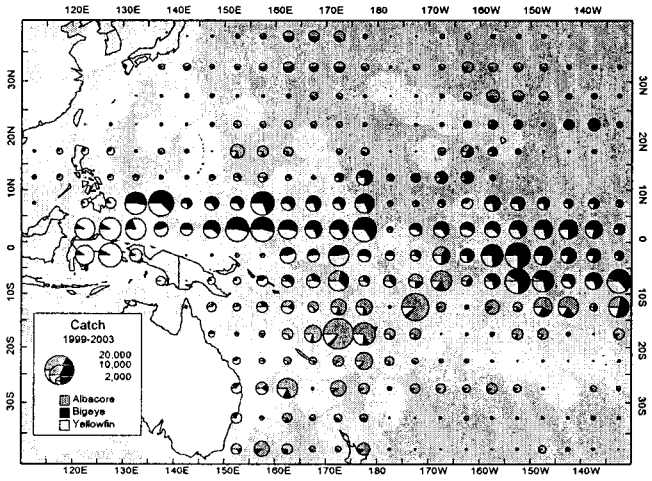


**Figure 3 : Prises à la palangre, 1999-2003**

Les senneurs ciblent la bonite et le thon jaune mais réalisent aussi accessoirement des prises de thon obèse qui, si elles sont en faible volume, n'en ont pas moins une grande valeur marchande. Les canneurs ciblent essentiellement la bonite mais prennent aussi des thons jaunes en faibles quantités. Les prises de ces flottilles de pêche de surface sont concentrées dans le Pacifique équatorial, mais quelques captures saisonnières sont aussi réalisées en faibles quantités dans les eaux subtropicales. La pêche thonière à la palangre cible les thons obèses et les thons jaunes adultes évoluant en profondeur dans le Pacifique tropical, et le germon que l'on trouve dans le Pacifique Sud subtropical. Les flottilles nationales des Philippines, de l'Indonésie et du Vietnam réalisent aussi des prises importantes de bonite, de thon jaune et de thon obèse, essentiellement à la palangre et à la senne, tandis que les pêcheries artisanales capturent surtout des juvéniles de thons de petite taille.

Les États côtiers de la région ont l'obligation de conserver les ressources thonières situées dans leur ZEE. Ils sont donc tenus en vertu du droit international de gérer les pêches dans leurs ZEE respectives, qu'elles soient pratiquées par des flottilles nationales ou par des flottilles étrangères sous licence, pour éviter la surexploitation de leurs ressources. En matière de gestion, il faut être attentif à la fois aux espèces ciblées, telles que les thonidés, et aux espèces non ciblées, aussi diverses que les poissons à rostre et d'autres poissons piscivores, les requins, les tortues, les oiseaux de mer et les mammifères marins. Comme ces espèces sont réparties dans presque tout le Pacifique tropical et subtropical, et qu'elles ont la capacité de se déplacer sur de grandes distances à l'intérieur et au-delà de la région (comme l'indique la classification "*espèces hautement migratoires* "), les États côtiers sont également tenus de coopérer entre eux et avec les États pratiquant la pêche en haute mer aux fins de gérer et de conserver ces ressources. Les pays membres de l'Agence des pêches du Forum coopèrent entre eux dans le cadre des différents projets de gestion mis en œuvre par cette organisation. Ils ont établi des conditions minimales d'accès des flottilles étrangères aux ressources halieutiques de la région, qui imposent notamment à celles-ci de fournir des données et d'accepter des observateurs à bord des bateaux de pêche. Ces pays coopèrent entre eux pour concéder des licences de pêche à certaines flottilles dans le cadre de traités ou d'accords multilatéraux, comme le *Traité multilatéral de pêche entre les États-Unis et plusieurs autres pays membres de l'Agence des pêches du Forum* (qui prévoit l'octroi multilatéral de droits de pêche à des senneurs américains) ou l'*Accord des États fédérés de Micronésie* (qui consent des conditions préférentielles d'accès aux flottilles nationales des pays qui y sont parties). Ces pays ont également tenté de réglementer l'effort de pêche à la senne dans le cadre de l'*Accord de Palau*, qui a d'abord limité le nombre de navires autorisés à pêcher et, plus récemment, a été assorti de la fixation d'un nombre de jours de pêche autorisés par senneur. Les pays parties à cet Accord sont ainsi convenus d'un niveau total d'effort de pêche à la senne admissible et d'un régime de répartition de cet effort dans les ZEE des États côtiers signataires. Ces mesures de gestion exigent un soutien scientifique sous la forme du traitement et de la gestion des données, de la récapitulation et de l'analyse de données, d'évaluations des stocks et de la fourniture de conseils concernant l'efficacité d'autres mesures de gestion à prendre éventuellement. Le Programme Pêche hauturière fournit ce soutien en collaboration étroite avec le Secrétariat général de l'Agence des pêches du Forum.

En juin 2004, la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central (ci-après dénommée la Convention sur les thonidés ou, plus simplement, la Convention) est entrée en vigueur. En octobre 2005, tous les membres de la CPS, à l'exception de Palau, des États-Unis d'Amérique (et de ses territoires) et de Vanuatu, ont ratifié la Convention. La Chine, Taiwan, la Communauté européenne, le Japon, la Corée et les Philippines l'ont également ratifiée. Cette Convention a établi la Commission des pêches du Pacifique central et occidental comme organe d'exécution. La Commission, sise à Pohnpei, aux États fédérés de Micronésie, a tenu sa première réunion en décembre 2004. Son comité scientifique s'est réuni au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en août 2005.

C'est essentiellement dans le cadre de cette Commission que les États côtiers et les États pratiquant la pêche doivent coopérer en matière de gestion des pêches. Il n'est pas prévu pour le moment d'établir un département scientifique à part entière au sein du secrétariat de la Commission. En conséquence, celle-ci a demandé que le Programme Pêche hauturière lui fournisse des services scientifiques dans les domaines de la gestion des données et de l'évaluation des stocks, et la CPS a accédé à sa demande. Les relations de travail entre le Programme Pêche hauturière et la Commission sont donc prises en compte dans le présent Plan stratégique.

Dans ce contexte général, les plus grands défis que la région est appelée à relever dans le domaine de compétence du Programme Pêche hauturière sont les suivants :

- fournir aux États et Territoires membres de la Communauté du Pacifique, tant individuellement que collectivement, des données scientifiques exactes et complètes sur les ressources halieutiques océaniques dans la région, et des informations et des conseils scientifiques de grande qualité sur les stocks qui sont ciblés par les pêcheries ou sur lesquels la pêche a une incidence. Ces pays ont besoin de ces renseignements et de ces données pour assumer leur responsabilité de gérer les ressources halieutiques dans leur ZEE, et pour coopérer à ce sujet avec la CPPCO et l'Agence des pêches du Forum dans le cadre de la gestion des ressources océaniques à l'échelle de la région ;

- mieux comprendre l'écosystème pélagique où évoluent ces ressources dans son ensemble pour assurer le succès des nouvelles méthodes de gestion de la pêche fondées sur une approche écosystémique plus globale ;

- enfin — et ce défi recoupe les deux précédents —, accroître les compétences des ressources humaines et parvenir à retenir celles-ci dans leur pays pour qu'elles prennent en charge le suivi de la pêche, la gestion des données, le soutien technique à apporter à la gestion des ressources halieutiques, et participent utilement aux débats sur ces questions à l'échelon régional.

## 3. L'action de la CPS

Le Programme Pêche hauturière s'emploie à relever ces défis en exécutant son programme de travail depuis de nombreuses années. Il ne cesse de modifier son action pour s'adapter aux mutations du secteur des pêches, à l'évolution de l'état apparent des stocks ainsi qu'aux meilleures pratiques qui se font jour dans le monde dans les domaines de la science halieutique et de la gestion des ressources halieutiques. Le Plan stratégique pour 2003- 2005 a été conçu pour traiter trois priorités : offrir un appui scientifique dans le domaine de la gestion des ressources thonières, fournir des services de suivi de la pêche thonière et améliorer les données la concernant, et mieux connaître l'écosystème pélagique où évoluent les ressources halieutiques océaniques. Ces priorités sont et continueront d'être au cœur des travaux du Programme de 2006 à 2008. Les orientations du Programme au cours des trois prochaines années devraient donc largement s'inspirer des travaux accomplis durant la période 2003-2005 et leur donner suite.

Si les contenus des Plans stratégiques 2003-2005 et 2006-2008 sont similaires, la création de la Commission des pêches du Pacifique central et occidental aura pour effet de modifier l'esprit dans lequel le Programme et la Commission interagiront. Premièrement, le Programme fournira des services scientifiques en matière de gestion des données et d'évaluation des stocks directement à la Commission durant cette période, ce qu'il fait d'ailleurs depuis plusieurs années et qui a largement contribué à poser les fondations de la Commission. Ce nouveau mandat est l'objet d'un protocole d'accord interorganisations et d'accords annuels de prestation de services, qui précisent les services à fournir et les dispositions financières correspondantes. Le deuxième type d'interaction dérive de la nécessité pour le Programme Pêche hauturière d'aider les États et Territoires insulaires océaniens à remplir leurs nouvelles obligations envers la Commission et à faciliter leur participation à ses travaux. Les activités du Programme concernant l'évaluation des stocks et la gestion des données à l'échelon régional, ainsi que l'offre de services scientifiques et l'appui offert aux États et Territoires insulaires océaniens en matière de suivi des activités halieutiques, seront axés autour de ces nouveaux besoins.

## 4. Priorités

Dans le domaine d'intervention du Programme Pêche hauturière, la gestion de la pêche des espèces migratrices dans les eaux qui baignent les États et Territoires insulaires océaniens visant à assurer la viabilité économique et la pérennité écologique des ressources, en conformité avec les normes fixées par des accords régionaux et internationaux, constitue la priorité absolue de la région. Aux termes de la Convention sur le droit de la mer et ainsi que le prévoit la nouvelle Convention sur la pêche des thonidés, toute mesure de gestion concernant les espèces de poissons grands migrateurs doit se fonder sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Les États et Territoires membres de la CPS ont confié au Programme Pêche hauturière la mission d'améliorer la capacité de la région de fournir les données scientifiques les plus fiables à l'heure actuelle sur les stocks de ressources océaniques du Pacifique.

Sous cette priorité générale du Programme, s'inscrivent des priorités plus précises correspondant aux défis évoqués précédemment :

- fournir des informations scientifiques d'excellente qualité et des conseils sur l'état des stocks et les conséquences de la pêche aux fins de la gestion des ressources halieutiques nationales et régionales ;

- fournir des données scientifiques exactes et complètes aux fins de la gestion des ressources halieutiques nationales et régionales ;

- mieux comprendre les écosystèmes pélagiques du Pacifique central et occidental, en vue de prendre en compte les caractéristiques des écosystèmes dans la gestion des ressources halieutiques nationales et régionales ;

- enfin, dernière priorité qui recoupe les précédentes, renforcer la capacité des pays de suivre les activités de pêche, de gérer les données, d'apporter un soutien technique à la gestion des pêcheries et de participer en connaissance de cause à des débats régionaux concernant la gestion des ressources.

## 5. But et objectifs

La Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique est fondée sur une vision que partagent tous les États et Territoires de la région qui est: « Un océan propre, qui pourvoit à la subsistance des populations insulaires du Pacifique et qui leur permet de réaliser leurs aspirations». Pour contribuer à la réalisation de cette vision, le Programme Pêche hauturière de la CPS s'est fixé pour but de veiller à ce que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles ».

Pour aider les États et Territoires membres de la Communauté du Pacifique à atteindre ce but, le Programme Pêche hauturière centrera son action sur trois objectifs durant la période triennale qui s'écoulera de 2006 à 2008 :

- fournir des informations scientifiques d'excellente qualité et des conseils aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques concernant l'état des stocks ciblés ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région, et l'impact des captures sur cet état ;
- fournir des données scientifiques exactes et complètes aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région ;

- mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique central et occidental, et, plus particulièrement, du Pacifique occidental tropical.

## 6. Résultats escomptés et principaux indicateurs de résultats

Ce qui suit n'est pas un programme de travail détaillé mais donne plutôt un bref aperçu des activités génériques ou principales qui seront mises en œuvre, accompagnées de l'indicateur ou des indicateurs agrégés qui seront utilisés pour mesurer approximativement le degré de réalisation de chaque objectif. (Un programme détaillé, énonçant toutes les activités, sera établi chaque année pour chaque Section en regard de chaque objectif énoncé ici.)

***Objectif 1 – Fournir des informations scientifiques d'excellente qualité et des conseils aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques, concernant l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région, et l'impact des captures sur cet état***

Cet objectif est celui que poursuit la Section Évaluation et modélisation des stocks du Programme Pêche hauturière. Pour atteindre les résultats énoncés ci-après, la Section exploite aussi les résultats du travail des deux autres sections du Programme Pêche hauturière, c'est-à-dire les données recueillies par la Section Statistique et suivi, et la compréhension des processus écosystémiques et biologiques que l'on doit à la Section Biologie et écologie des thonidés.

*Résultat escompté 1.1 : Évaluations des stocks dans la région et analyses connexes*

L'atteinte de ce résultat sera due à une convergence d'activités visant à : mettre au point une méthode d'évaluation des stocks et le logiciel qui viendra l'étayer, regrouper et vérifier les données servant aux évaluations, estimer les paramètres des modèles à partir des données et d'autres informations, et interpréter les résultats de la modélisation en vue de fournir des conseils sur la gestion des ressources halieutiques. Le principal indicateur de résultat sera la production et la présentation de rapports d'évaluations des stocks à la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO) et à son comité scientifique, à l'Agence des pêches du Forum à l'occasion de diverses réunions, et aux Directeurs des pêches réunis lors de conférences organisées par la CPS. Étant donné que ces évaluations feront partie d'un ensemble de services rendus à la Commission des pêches, leur qualité sera vérifiée régulièrement par des pairs.

*Résultat escompté 1.2 : Rapports nationaux sur l'état des ressources halieutiques et analyses connexes*

La production de ces rapports est le principal moyen de communiquer les informations scientifiques et les conseils à l'échelle nationale. Les « Rapports nationaux sur l'état des ressources halieutiques » sont des rapports exhaustifs, qui décrivent les pêcheries opérant dans la ZEE du pays et leurs caractéristiques, et analysent les rendements de la pêche au regard de l'état des stocks dans la région, des influences environnementales et de la situation des pêcheries locales. Ces rapports sont établis en fonction des exigences du pays concerné et peuvent, si nécessaire, contenir des conseils spécifiques sur l'intensité appropriée de l'effort de pêche dans la ZEE. En général, ces rapports nationaux sont présentés lors d'ateliers et de réunions d'information tenus dans les pays pour favoriser l'assimilation des conclusions à l'échelon local. On incite aussi les homologues nationaux à participer à la production des rapports à titre d'exercice pour accroître leurs capacités. Le principal indicateur de résultat est la production et la présentation de rapports nationaux sur l'état des ressources halieutiques.

*Résultat escompté 1.3 : Aptitude accrue des ETIO à interpréter les informations et les conseils concernant l'évaluation des stocks*

Ce résultat, qui devrait répondre à un besoin de longue date des ETIO, dérivera de la participation des services des pêches nationaux encouragée par le Résultat escompté 1.2, ainsi que de la conduite d'activités ciblées, telles que la tenue d'ateliers régionaux sur les méthodes d'évaluation des stocks et l'interprétation de ces évaluations. Il sera difficile de réunir des preuves de l'obtention de ces résultats. Néanmoins, l'influence des rapports nationaux sur les décisions relatives à la gestion nationale des ressources halieutiques et la meilleure qualité de la participation des ETIO aux travaux de la Commission des pêches devraient être des signes de succès.

***Objectif 2 – Fournir des données scientifiques exactes et complètes aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région***

C'est l'objectif que poursuit la Section Statistique et suivi du Programme Pêche hauturière. Celle-ci est chargée de fournir les données de base pour les évaluations de stocks d'espèces océaniques, ainsi que les informations qui servent directement à la gestion, à l'échelle nationale et internationale, des ressources halieutiques océaniques. Cet objectif englobe les services de gestion des données régionales fournis par le Programme à la Commission des pêches.

*Résultat escompté 2.1 : Fourniture de services de gestion des données régionales à la Commission des pêches du Pacifique central et occidental*

Depuis longtemps, le Programme Pêche hauturière regroupe et traite les données sur les ressources halieutiques océaniques communiquées par les ETIO et les pays qui pratiquent la pêche. Ces données comprennent les relevés des prises et de l'effort de pêche consignés dans les journaux de pêche quotidiens, les chiffres issus des échantillonnages faits au port et par les observateurs scientifiques en mer, et les données sur les prises et l'effort de pêche agrégées par strate spatio-temporelle. Les activités visant à obtenir ce résultat consistent, entre autres, à saisir les données, à mettre au point et à tenir à jour un logiciel pour la constitution de la base de données, à organiser la collecte de données et à en vérifier la qualité, à diffuser ces données avec le degré de précision voulu, conformément à la politique adoptée en matière de confidentialité des données, et à produire des bulletins statistiques, des récapitulatifs et des synthèses des données. Étant donné que les travaux réalisés en vue de ce résultat sont dictés par un accord de service conclu avec la Commission des pêches, le principal indicateur de résultat sera l'exécution du mandat découlant de cet accord et sa reconduction chaque année.

*Résultat escompté 2.2 : Perfectionnement des systèmes de suivi des pêcheries nationales et de gestion des données*

La mise au point et le perfectionnement des systèmes de suivi des pêcheries nationales et de gestion des données sont depuis longtemps la principale fonction du Programme Pêche hauturière. Il s'agit ici d'exploiter les systèmes de suivi des pêcheries nationales propres à chaque pays, ce qui implique la collecte des données consignées dans les journaux de pêche, des données relatives aux prises débarquées et aux opérations des navires, l'établissement des programmes d'observation scientifique à bord et d'échantillonnage au port, la création et la gestion d'une base de données nationale, la fourniture d'une assistance en matière de traitement des données et l'évaluation de la qualité des données. À cette fin il faut faire de nombreuses interventions sur place afin de perfectionner, d'évaluer et d'actualiser les systèmes, et de former le personnel national. Comme cette action vise à donner aux pays les moyens de satisfaire à leur obligation de communiquer leurs données à la CPPCO et de servir leurs propres besoins concernant la gestion de leurs ressources halieutiques, les principaux indicateurs de résultats seront la satisfaction de ces obligations et de ces besoins.

*Résultat escompté 2.3 : Renforcement de l'aptitude des ETIO à suivre leurs pêcheries et à gérer et exploiter les données*

Ce résultat découlera de la participation du personnel national, objet du Résultat escompté 2.2. Il sera atteint par la conduite d'actions de formation, sous diverses formes, ateliers régionaux consacrés au suivi des pêcheries, cours à l'intention des observateurs scientifiques et des échantillonneurs au port, stages en détachement de statisticiens des services des pêches au siège de la CPS, et initiations dans les pays mêmes à la gestion informatique d'une base de données. L'obtention de ce résultat contribuera grandement à la viabilité à long terme des systèmes de suivi des pêcheries nationales et sera évaluée sur ce plan.

## *Objectif 3 – Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique central et occidental, et, plus particulièrement, du Pacifique occidental tropical*

C'est l'objectif que poursuit la Section Biologie et écologie du Programme Pêche hauturière. Celle-ci étudie la biologie de certains thonidés et d'espèces associées, et l'écosystème où ils vivent. Elle incorpore directement les données sur la biologie des thonidés, comme l'âge, le taux de croissance et l'habitat vertical, dans les évaluations des stocks de thonidés de la région. Lorsque des espèces associées importantes font l'objet d'évaluations, il faut également disposer d'informations sur la biologie de ces espèces. La nature de la variabilité du climat océanique et ses conséquences sur la pêche thonière sont également au cœur du travail de la Section. Celle-ci a recours aux techniques de modélisation pour prendre en compte les observations faites à l'échelle du bassin du Pacifique, et aux modèles d'océanographie physique et biologique contenant des données sur la biologie et la physiologie des thonidés. Elle se consacre également à la caractérisation et à la modélisation de l'écosystème de la warm pool située dans le Pacifique occidental tropical dans son ensemble, s'attachant à définir les relations trophiques existant entre les espèces pélagiques nombreuses et variées évoluant dans ce système. Ses travaux au cours de la prochaine période triennale consisteront à examiner l'importance des monts sous-marins comme habitat privilégié dans l'écosystème pélagique.

*Résultat escompté 3.1 : Données sur les caractéristiques biologiques des espèces océaniques et leur environnement*

Il s'agit ici de conduire des recherches dans des directions variées pour rassembler des données soit pour évaluer la ressource d'une espèce particulière, soit pour suivre l'évolution d'un écosystème. On s'emploiera tout spécialement à chercher à connaître les relations trophiques se manifestant dans l'écosystème pélagique. Ces relations conditionnent dans une grande mesure la réaction qualitative et quantitative de l'écosystème tout entier au prélèvement par les pêcheurs d'espèces ciblées, qui sont généralement les prédateurs les plus gros situés au sommet de la chaîne alimentaire. Notre capacité de comprendre et de prédire l'impact de la pêche dépendra essentiellement de notre connaissance de ces relations trophiques et de leur variabilité.

Pour parvenir à ce résultat, le marquage des thonidés sera d'une très grande utilité. Ces dernières années, la nécessité de réaliser une nouvelle campagne à grande échelle de marquages de thonidés tropicaux dans la région a été régulièrement évoquée lors de rencontres scientifiques régionales. L'importance de ce travail a de nouveau était mentionnée en 2005, à la réunion du Comité scientifique de la CPPCO, lorsqu'il s'agit de fournir des informations importantes sur les degrés actuels d'exploitation des ressources, ainsi que sur la structure des stocks et les taux de mixité des thonidés tropicaux. Le Programme Pêche hauturière a fait œuvre de pionnier dans la réalisation des campagnes de marquage à grande échelle et restera probablement le chef de file pour ce type d'action.

La multiplication des dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour la pêche à la senne au cours de ces dix dernières années conduira probablement à prendre en compte ces dispositifs dans les nouvelles campagnes de marquage. On tentera à nouveau d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation d'un programme extensif de marquages. Les montants requis seront considérables, de l'ordre de 5 millions de dollars des États-Unis d'Amérique, essentiellement parce qu'il faudra affréter à plein temps un canneur à partir duquel s'effectueront les marquages. Le Programme Pêche hauturière a bien tiré la leçon de l'échec de la méthode utilisée précédemment (marquage à bord de navires commerciaux lorsque l'occasion s'en présentait) et sait désormais qu'il faut procéder autrement.

Les monts sous-marins sont des habitats auxquels s'intéressent au plus haut point les océanographes du monde entier. Le Programme Pêche hauturière les étudiera sous l'angle de l'écologie trophique et des activités de marquage, pour être à même de donner des conseils spécifiques en matière de gestion, fondés sur leur importance écologique et leurs influences sur les espèces pélagiques et les pêcheries.

Un indicateur de l'atteinte de ce résultat sera l'amélioration des évaluations d'espèces déterminées et la modélisation des écosystèmes découlant des nouvelles données recueillies. En outre, la qualité des informations scientifiques produites sera attestée par la publication de ces informations dans des ouvrages scientifiques lus par des pairs et par l'examen des travaux accomplis par le Comité scientifique de la Commission des pêches.

*Résultat escompté 3.2 : Perfectionnement des modèles des écosystèmes par l'incorporation des données disponibles*

La modélisation des écosystèmes permet de mieux comprendre la dynamique des interactions des gros prédateurs, comme les thonidés, des espèces fourrage et de leur environnement biologique et physique. Le principal travail entrepris dans ce sens par le Programme Pêche hauturière à ce jour, a été la conception d'un modèle de l'environnement spatial et de la dynamique des populations (SEAPODYM), qui tient compte des informations relatives à l'océanographie du bassin du Pacifique et à sa productivité, et comporte des données sur la pêche et la dynamique des populations des espèces ciblées. Ce modèle permet d'espérer que l'on arrivera à comprendre les mécanismes à l'origine de la variabilité des stocks de thonidés et des ressources halieutiques. On peut aussi espérer qu'au bout du compte ce modèle servira à résoudre diverses questions en matière de gestion des ressources (voir Résultat escompté 3.3). Le Programme Pêche hauturière continuera de considérer ce travail comme une de ses principales activités durant la période qui s'écoulera de 2006 à 2008, ce qui l'amènera à maintenir une collaboration étroite à l'échelle internationale par le biais du CLIOTOP (Climatic Impacts on Top Predators Programme (Programme d'étude des effets climatiques sur les plus gros prédateurs)).

Le Programme Pêche hauturière s'intéressera en outre à la modélisation du transfert d'énergie, au moyen des informations trophiques recueillies dans le cadre de l'activité visant le Résultat escompté 3.1. Dans un premier temps, on mettra à l'épreuve les modèles existants, créés à l'aide du système ECOPATH/ECOSIM; mais il peut être souhaitable, à plus long terme, de concevoir une nouvelle méthode de modélisation des écosystèmes, plus rigoureuse sur le plan statistique. Ce travail continuera de nécessiter une importante collaboration internationale.

Les principaux indicateurs de la réussite de cette entreprise seront la publication d'analyses dans des ouvrages lus par des pairs et la rédaction de documents de travail à soumettre à l'examen du Comité scientifique de la CPPCO.

*Résultat escompté 3.3 : Fourniture d'avis scientifiques sur les divers modes de gestion fondés sur les écosystèmes utilisant les modèles et les données disponibles*

Ce résultat est la suite logique des résultats 3.1 et 3.2 dont l'objet est la production et l'analyse des données issues des études, permettant de fournir aux ETIO, à l'Agence des pêches du Forum et à la Commission des pêches des avis précis sur les différentes méthodes de gestion s'appuyant sur les écosystèmes. Les activités à mener pour l'atteindre consisteront à fournir des avis sur les conséquences de la pêche sur les espèces ou groupes d'espèces importants non ciblés, sur les modes de gestion applicables aux habitats suscitant un intérêt particulier, comme les monts sous-marins, sur l'efficacité des mesures de gestion liées aux écosystèmes, telles que la création d'aires marines protégées, et sur les conséquences éventuelles du changement climatique à long terme sur les stocks de poissons océaniques et sur les pêcheries.

Les principaux indicateurs de résultats seront la publication d'analyses dans des ouvrages lus par des pairs, la rédaction de documents de travail pour des réunions du Comité scientifique de la CPPCO et de l'Agence des pêches du Forum, et la prise en compte des avis du Programme sur les différents modes de gestion fondés sur les écosystèmes dans les rapports nationaux sur l'état des ressources halieutiques.

## 7. Rapports, suivi et évaluation

Les activités des sections du Programme Pêche hauturière sont coordonnées par le Directeur du Programme, lequel s'entretient régulièrement avec le Directeur de la Division Ressources marines et assiste en tant qu'observateur aux réunions du Comité de coordination du Programme Pêche côtière. Les agents de chaque section du Programme Pêche hauturière se réunissent à la demande de leur directeur afin d'établir leur programme de travail annuel et de faire le point sur les suites données aux décisions prises. Le Comité exécutif de la CPS examine chaque mois la situation budgétaire du Programme. Chaque année, des rapports d'activité et les programmes de travail sont soumis au Directeur de la Division et aux bailleurs de fonds. Des rapports concernant des projets particuliers sont produits plus fréquemment (tous les semestres ou trimestres). Le programme Pêche hauturière rend compte des travaux en cours dans plusieurs publications : la Lettre d'information sur les pêches de la CPS qui paraît chaque trimestre, des documents de politique générale, le rapport d'évaluation des ressources en thonidés, le Bilan annuel de la pêche thonière dans le Pacifique occidental et central et des bulletins bisannuels sur les thonidés. Les projets arrivés à leur terme font également l'objet de rapports techniques spécifiques ou de publications dans la littérature scientifique. La plupart de ces publications peuvent être consultées sur le site Web de la CPS (www.spc.int/OceanFish). Le suivi du travail général effectué en collaboration avec d'autres organisations membres du CORP est assuré par le groupe de travail chargé du secteur marin (généralement deux fois par an) et, à un niveau plus technique, lors des réunions interinstitutions qui se tiennent de temps à autre (tous les ans dans le cas de l'Agence des pêches du Forum). Toutes les activités concernant un État ou un Territoire donné nécessitant des frais de déplacement d'un agent ou de mission sont subordonnées à une demande ou à une approbation officielle transmise par le correspondant officiel de la CPS dans l'État ou le Territoire concerné.

Les directeurs des services des pêches, réunis tous les ans ou tous les deux ans en conférence, suivent et évaluent l'exécution du programme de travail annuel du Programme Pêche hauturière et s'accordent sur les changements à apporter aux priorités régionales du secteur des ressources aquatiques vivantes. Lors de cette conférence, ils examinent également les plans stratégiques et en orientent l'élaboration. Un bilan des résultats obtenus par le Programme en regard de son plan stratégique figure aussi dans le rapport présenté chaque année par le Directeur de la Division Ressources marines aux membres du CRGA. Les travaux scientifiques du Programme sont présentés et débattus en profondeur lors des réunions annuelles du Comité scientifique de la CPPCO, pour lequel le Programme rassemble les avis techniques et coordonne les activités à mener en collaboration. Des experts indépendants passent en revue tous les deux ans le travail du programme Pêche hauturière dans le cadre de l'évaluation de la Division, tandis que les projets spécifiques et les sections sont évalués ainsi qu'il est prévu dans les programmes de travail.

## 8. Partenariats et ressources

Le Programme Pêche hauturière relève de la Division Ressources marines de la CPS. Il exerce ses activités depuis Nouméa mais gère ou supervise des agents travaillant sur le terrain et engagés selon les conditions locales dans plusieurs pays. Il partage la même vision avec le Programme Pêche côtière et les départements axés sur les ressources marines d'autres organisations qui collaborent au sein du groupe de travail du CORP chargé du secteur marin.

Le programme Pêche hauturière collabore également avec la FAO, l'Université d'Hawaii et le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental, ainsi qu'avec d'autres organisations de la région membres du CORP. Il entretient des relations de travail avec d'autres organismes de recherche ou de gestion des pêches, en particulier, la Commission des pêches du Pacifique central et occidental, la Commission interaméricaine du thon des tropiques, le service des pêches des États-Unis d'Amérique, le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle, le Ministère néo-zélandais des pêches, le *National Institute of Water and Atmospheric Research*, et le *National Research Institute of Far Seas Fisheries* japonais.

À l'heure actuelle, les effectifs du Programme Pêche hauturière comptent 24 agents, dont huit sont des techniciens ou administrateurs recrutés localement et 16 des chercheurs expatriés. En outre, deux agents de surveillance des pêches sont détachés auprès du Programme (un pour la Nouvelle-Calédonie et un pour la Polynésie française).

Au cours de la période 2003-2005, les ressources financières se sont élevées en moyenne à 300 000 000 XPF par an, le budget ordinaire de la CPS y contribuant pour la majeure partie, puis, dans une moindre proportion, les financements octroyés par l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande au titre de projets, la Commission européenne (CE) et le Fonds mondial pour l'environnement (FEM). Une grande partie de ce montant a été affectée à la réalisation de deux grands projets, la composante Gestion des ressources océaniques du projet Eaux internationales du FEM, et le projet PROCfish (Programme régional de développement de la pêche océanique et côtière), financé par la Commission européenne.

Ces deux projets sont arrivés à leur terme, ou devraient y arriver au début de la prochaine période couverte par le présent Plan stratégique. Ils ont apporté des moyens importants à l'appui du suivi des ressources halieutiques, notamment en accroissant les capacités nationales et en facilitant la modélisation des écosystèmes et la recherche. Un nouveau projet quinquennal du FEM (le Projet océanien de gestion de la pêche hauturière) a démarré à la fin de 2005. Ce projet, qui bénéficiera du nouveau soutien financier du travail effectué pour le compte de la CPPCO, devrait permettre au Programme d'avoir un financement relativement stable assuré pendant les trois prochaines années. On espère, toutefois, qu'un nouveau projet financé par la CE sera également lancé pendant cette période.

Une mention particulière devrait être faite des nouvelles relations qui s'instaurent entre le Programme Pêche hauturière et la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental sur le plan de la mobilisation de ressources au profit du Programme. Les États et Territoires membres de la CPS ont autorisé le Programme Pêche hauturière à fournir des services scientifiques à la Commission pour ce qui a trait à la gestion des données et à l'évaluation des stocks, sous réserve que ces services soient financés de façon appropriée et ne détournent pas l'attention que le Programme doit porter à la fourniture d'une assistance aux États et aux Territoires à l'échelle nationale. Dans cette optique, il a été convenu que ces services seraient au départ rendus à la Commission au moyen d'un financement progressif, c'est-à-dire que la Commission paierait pour tout travail supplémentaire entrepris par le Programme Pêche hauturière pour son compte. Cela signifie qu'en fait la Commission bénéficierait à titre gracieux des activités menées au titre du programme de travail du Programme Pêche hauturière et recoupant ses besoins. Cela revenait, dans une certaine mesure, à une subvention par la CPS des activités de la Commission. Cet arrangement a été jugé raisonnable, du moins aussi longtemps que les membres de la Commission seraient dans une grande proportion également membres de la CPS. Toutefois, il a été aussi admis que lorsque les grands pays pratiquant la pêche, comme le Japon, la Corée, la Chine et Taiwan, qui ne sont pas membres de la CPS, adhéreraient à la Commission, cette subvention serait beaucoup moins justifiée. Il serait alors peut-être attendu de la Commission qu'elle supporte une part plus grande des frais des services généraux, y compris dans les domaines d'activité se chevauchant.

Initialement, le concours financier annuel demandé à la Commission était de 254 510 dollars des États-Unis d'Amérique. C'est le montant qui a été proposé et accepté sous réserve que le Programme Pêche hauturière obtienne deux nouveaux postes de chercheur afin de faire face au surcroît de travail occasionné. À présent que la plupart des grands pays pratiquant la pêche (Japon, Corée, Taiwan, Chine et Philippines) sont de fait membres de la CPPCO, il convient d'envisager de renégocier le principe de financement, ou de s'entendre sur une augmentation programmée du soutien apporté par la Commission. Les États et Territoires membres de la CPS devront prendre part à ces négociations, en particulier ceux qui financent nos projets.

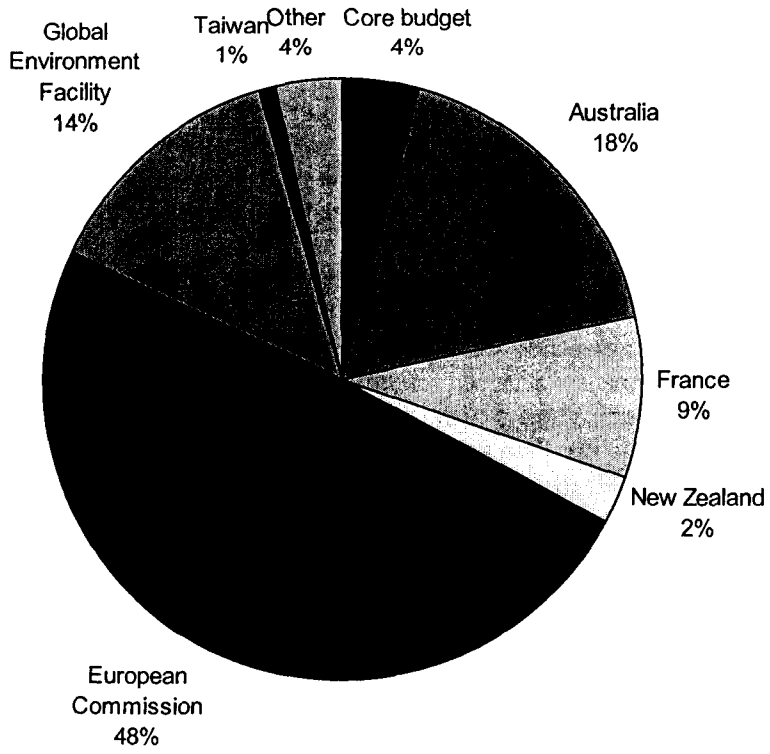


***Figure 4. Financement du Programme Pêche hauturière 2003-2005***

*Global Environment Facility = Fonds mondial pour l'environnement*
*Taiwan*
*Other = Autres*
*Core budget = Budget ordinaire*
*Australia = Australie*
*France*
*New Zealand = Nouvelle-Zélande*
*European Commission = Commission européenne*

# 9. Tableau récapitulatif des résultats

| Objectifs et résultats escomptés | Principaux indicateurs de résultats |
|---|---|
| **Objectif 1 – Fournir des informations scientifiques d'excellente qualité et des conseils aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques, concernant l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région, et l'impact des captures sur cet état** | |
| Résultat escompté 1.1 : Évaluations des stocks dans la région et analyses connexes | • 4 évaluations régionales par an, destinées à fonder les décisions en matière de gestion à l'échelle régionale |
| Résultat escompté 1.2 : Rapports nationaux sur l'état des ressources halieutiques et analyses connexes | • 6 évaluations de l'état des ressources halieutiques par an, destinées à fonder les décisions en matière de gestion à l'échelle nationale |
| Résultat escompté 1.3 : Aptitude accrue des ETIO à interpréter les informations et les conseils concernant l'évaluation des stocks | • Meilleure assimilation des travaux du Programme Pêche hauturière à l'échelle nationale<br>• Meilleure qualité de la participation des ETIO aux travaux de la CPPCO |
| **Objectif 2 – Fournir des données scientifiques exactes et complètes aux instances régionales et nationales s'occupant de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région** | |
| Résultat escompté 2.1 : Fourniture de services de gestion des données régionales à la Commission des pêches du Pacifique central et occidental | • Mandat de service au profit de la CPPCO rempli et reconduit<br>• Couverture des activités de pêche par divers types de données plus proche des normes requises par la CPPCO<br>• Calendrier des publications respecté<br>• Traitement de toutes les demandes de données selon les procédures établies |
| Résultat escompté 2.2 : Perfectionnement des systèmes de suivi des pêcheries nationales et de gestion des données | • Observation par les ETIO des exigences de la CPPCO en matière de communication de rapports et atteinte des objectifs nationaux concernant la gestion des ressources halieutiques<br>• Couverture des activités de pêche nationales par divers types de données plus proche des normes requises par la CPPCO |
| Résultat escompté 2.3 : Renforcement de l'aptitude des ETIO à suivre leurs pêcheries et à gérer et exploiter les données | • Nombre d'observateurs et d'échantillonneurs au port ayant suivi une formation<br>• Nombre de stages en détachement et d'ateliers régionaux<br>• Fonctionnement des systèmes de suivi des ressources halieutiques sans l'aide du Programme Pêche hauturière |
| **Objectif 3 – Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique central et occidental, et, plus particulièrement, du Pacifique occidental tropical** | |
| Résultat escompté 3.1 : Données sur les caractéristiques biologiques des espèces océaniques et leur environnement | • Présentation au Comité scientifique de la CPPCO de documents scientifiques et de documents de travail<br>• Amélioration de l'évaluation d'espèces déterminées et des modèles d'écosystèmes |
| Résultat escompté 3.2 : Perfectionnement des modèles des écosystèmes par l'incorporation des données disponibles | • Présentation au Comité scientifique de la CPPCO de documents scientifiques et de documents de travail |
| Résultat escompté 3.3: Fourniture d'avis scientifiques sur les divers modes de gestion fondés sur les écosystèmes utilisant les modèles et les données disponibles | • Conseils prodigués au Comité scientifique de la CPPCO, à l'Agence des pêches du Forum et aux ETIO |